RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 108 DU 29 MARS 2023 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut national des Recherches agricoles du Bénin.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- **vu** le décret n° 2021-532 du 20 octobre 2021 portant approbation des statuts de l'Institut national des Recherches agricoles du Bénin ;
- vu le décret n° 2021-563 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- sur proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 mars 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées, membres du Conseil d'administration de l'Institut national des Recherches agricoles du Bénin, les personnes dont les noms suivent :

 monsieur Serge-Hervé HOUSSOU, représentant de la Présidence de la République;



- monsieur **Abdoulaye TOKO YACOUBOU**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- monsieur Bédou SARE, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ;
- monsieur Camus ADJAMONSI, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances;
- monsieur **Philippe A. LALEYE**, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur Constant HOUNDENOU, représentant du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable;
- monsieur Arouna LAWANI, représentant désigné des organisations professionnelles agricoles.

Article 2

Monsieur **Abdoulaye TOKO YACOUBOU** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2019-203 du 24 juillet 2019 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut national des Recherches agricoles du Bénin ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 29 mars 2023

Patrice'TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,

Romuald WADAGNI Ministre d'État Gaston C. DOSSOUHOUI.-

<u>AMPLIATIONS</u>: PR: 6; AN: 4; CC: 2; CS: 2; C.COM: 2; CES: 2; HAAC: 2; HCJ: 2; MAEP 2; MEF: 2; AUTRES MINISTERES: 21; SGG: 4; INTERESSES: 7; JORB: 1.